

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE VARCES-ALLIERES-ET-RISSET



ANNEXE

LISTE DES SERVITUDES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE MIXITE SOCIALE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2007 approuvant le PLU.

Les zones urbaines comportent des emplacements, en application de l'article L.123-2-b et de l'article R.123-12-c du code de l'urbanisme, en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements.

Ces emplacements sont reportés sur le document graphique.

Numéro	Bénéficiaire	Parcelles concernées	Nature
1	Commune de Varcès-Allières-et-Risset	Parcelles n° AB 96-97 Superficie : 3 000 m ² environ	Opération de logements avec au moins 30% de logements sociaux rue de Dideyre.
2	Commune de Varcès-Allières-et-Risset	Parcelle n° AS 118 partie Superficie : 1 400 m ² environ	Opération de logements avec au moins 30% de logements sociaux rue des Glières.
3	Commune de Varcès-Allières-et-Risset	Parcelles n° AS 470-362-224-216-221-419-420 Superficie : 13 400 m ² environ	Opération de logements avec au moins 30% de logements sociaux au Bas de Varcès.
4	Commune de Varcès-Allières-et-Risset	Parcelles n° AP 240-263-333 Superficie : 5 600 m ² environ	Opération de logements avec au moins 30% de logements sociaux entre la rue Léo-Lagrange et le chemin de l'étréit.